

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

**EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Conférence Permanente des Autorités Organisatrices des Transports**  
 de l'agglomération bordelaise - Association "MOUVABLE"  
 Décision - Autorisation - Désignation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Conférence Permanente des Autorités Organisatrices des Transports de l'agglomération bordelaise associant le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux a été mise en place le 30 avril 2009.

L'objectif de cette Conférence est de coordonner les politiques des trois collectivités dans le but d'établir un « droit à la mobilité » par la proposition d'une offre de transports et de services de mobilité globale et cohérente.

La conférence permanente des A.O.T. est un lieu de coordination des réflexions prospectives relatives à la mobilité, un centre de ressources et de débats, un lieu d'échange sur les grands projets de déplacements, un lieu de diffusion d'une culture de la mobilité, un centre de veille sur les évolutions des pratiques et enfin un lieu d'analyse, d'expertise et de proposition en matière d'intermodalité.

Afin d'assurer son organisation et son fonctionnement il a été décidé de créer entre les trois autorités organisatrices concernées, une association support de type loi 1901.

Cette association dénommée « MOUVABLE » - Mobilité Verte de l'Agglomération Bordelaise - propose et organise le programme de travail de la Conférence, elle finalise les décisions à soumettre à la Conférence et prend en charge son fonctionnement quotidien.

Afin de pouvoir poursuivre et engager les grands dossiers prioritaires de la Conférence, une assemblée générale constitutive de cette association s'est tenue lors de la réunion de la Conférence permanente des AOT de l'agglomération bordelaise qui a eu lieu le vendredi 3 juillet 2009. Un bureau provisoire a été désigné chargé de mener à bien la création effective de l'association.

Cette association sera constituée de deux collèges : d'une part le collège des membres de droit représentant les collectivités autorités organisatrices des transports (AOT) du territoire disposant de deux représentants ainsi que des présidents qui participent de plein droit aux instances de l'association et d'autre part le collège des membres adhérents.

Les statuts et le budget prévisionnel de l'exercice 2009-2010 de cette association ont été établis en coordination entre les services des trois collectivités et sont joints en annexe à la présente délibération.

Le montant de la cotisation 2009 pour la Communauté urbaine, définie à parité pour chaque collectivité membre, est de 30 000 €. Cette cotisation sera imputée sur le Budget annexe Transport (31) – CRB D320 – Chapitre 011 – Compte 62810001.

Afin d'assurer la création de l'association pour le mois d'octobre 2009, il convient que chaque collectivité membre de droit de cette association délibère.

**Compte tenu des éléments qui précèdent, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- décider de l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association « MOUVABLE » en tant que membre de droit,
- autoriser Monsieur le Président :
  - à procéder au versement de la cotisation annuelle auprès de l'association « MOUVABLE ». La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Annexe Transports de l'exercice en cours : Chapitre 011 – Compte 62810001 – CRB D320,
  - à signer les statuts et tout acte nécessaire à la présente délibération,
- désigner les 2 titulaires et les 2 suppléants représentants de la Communauté urbaine ainsi que définis dans les statuts.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

Ont été désignés : Titulaires : MM. CHAUSSET et GAUZERE.

Suppléants : MM. OLIVIER et DUPRAT.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 OCTOBRE 2009  
  
PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. GÉRARD CHAUSSET